

## Procès verbal

Le jeudi 07 mars 2024 à 20 heures, l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 février 2024, s'est réunie sous la présidence de Marc VENZAL.

Secrétaire de la séance : Valérie TEULET

**Présents** : Marc VENZAL, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Céline CARCENAC, Anne MAZARS, Martyn LAFON, Dominique BARBUTO, Delphine DESHAIES-GALINIE

**Représentés** : Josiane GINESTET représentée par Claude PAGES, Eléonore CARRIERE représentée par Isabelle REDON, Amélie BLACQUIERES représentée par Jean-Charles ROGGERO, Sophie FRERE représentée par Dominique BARBUTO

**Absents et excusés** : /

### Ordre du jour :

- 1°) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 décembre 2023,
- 2°) Subvention d'équilibre à la crèche Pirouette-Galipette de Cambon,
- 3°) Remplacement des ordinateurs des enseignants de l'école,
- 4°) Informations et questions diverses.

---

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Compte-rendu d'une décision du Maire.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que dans la séance du 20 décembre 2023, comme suite à la décision de renouveler des tables à l'Espace Associatif et à la Salle de Spectacles, les tables pliantes anciennes ont été retirées et proposées à la vente au prix de 10 € l'unité, en priorité aux élus et aux agents.

Il rend compte de sa décision du 29 janvier 2024 n° DEC\_2024\_001 : Vente de tables pliantes.

Monsieur le Maire de Cunac,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 N° DEL\_2020\_025, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de Cunac, en son 7ème point de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 Euros,
- Considérant que la commune dispose de 26 tables pliantes anciennes à vendre,

### **Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** : De proposer à la vente les 26 tables pliantes anciennes et de fixer leur prix à 10 Euros l'unité.

En vue de cette cession et de l'enlèvement de ce matériel aliéné susvisé, il sera établi une facture à l'acheteur.

**Article 2** : La recette sera imputée sur le budget de la Commune.

**Article 3** : Dès l'enlèvement effectué, ce matériel sera retiré de l'inventaire communal (N° MAEQ045 / compte 2184 / Prog.808 Achat équipement 50 tables Domeus / Année 2008).

**Article 4** : Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable de la DGFIP d'Albi, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'application de la présente décision.

Le Conseil Municipal prend acte de la présente décision.

## **1°) Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2023**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des Conseillers municipaux le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 qu'ils ont reçu par leur messagerie.

Le Conseil municipal adopte ce procès-verbal à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **2°) Subvention à la Crèche Pirouette-Galipette de Cambon (fin exercice 2023)**

Monsieur le Maire, rapporteur :

Au Budget Primitif 2024 une somme globale sera inscrite au compte 6574 concernant les subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes privés.

Après vérification des documents justificatifs demandés à l'Association Crèche Pirouette-Galipette de Cambon et la réception de son rapport d'activité pour l'année 2023, il est proposé d'attribuer la subvention suivante :

- Association Crèche Pirouette-Galipette de Cambon ..... 2 500 €.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **Approuve** l'attribution de la subvention telle qu'elle est indiquée dans l'exposé.

## **3°) Renouvellement des ordinateurs portables des enseignants de l'école**

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux de la nécessité de renouveler les ordinateurs portables des enseignants de l'école. En effet, les ordinateurs portables actuels deviennent obsolètes (PC lents et bien moins performants).

Après consultation d'établissements fournisseurs en matériel informatique, deux devis ont été reçus :

- ALBI DEGRIF'F MICRO à PUYGOUZON (81990) pour 6 portables et 1 licence 2 856,00 € TTC
- 123 INFORMATIQUE à ALBI (81000) pour 6 portables et 1 licence 3 442,80 € TTC

Après examen des devis reçus portant sur le même type de matériel informatique, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retenir l'offre de ALBI DEGRIF'F MICRO à PUYGOUZON pour 2 856 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Retient l'offre de ALBI DEGRIF'F MICRO à PUYGOUZON et
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de ALBI DEGRIF'F MICRO à PUYGOUZON pour le renouvellement de 6 ordinateurs à l'école et 1 licence pour 2 856 € TTC.

## 4°) Informations et questions diverses

### **Monsieur Laurent SEGOND, Commission communication, référent de proximité et réunions publiques :**

- PanneauPocket :

Il fait part de l'évolution du logiciel et de l'application PanneauPocket via un système de modules. Cette extension offre une multitude de fonctionnalités pour permettre aux collectivités de personnaliser leur espace et s'adapter aux besoins de leurs habitants. On peut retrouver des îcones personnalisés pour regrouper les informations par thèmes, exemple : rubrique « Ecole », rubrique « Travaux » ... Infos pratiques / Agenda / Vie locale / Site de la Mairie ...

Monsieur Jean-Luc GILLET fait part d'une information de l'application PanneauPocket lors d'une émission sur TF1. A ce jour, beaucoup de Maires ont choisi ce type de communication d'informations à leur population (environ 13 000 communes sur 36 000) dont le coût reste modeste.

### **Monsieur le Maire donne quelques informations :**

- Association à la consultation engagée par le CDG 81 pour la conclusion d'un contrat groupe à adhésion facultative avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que notre collectivité est actuellement assurée contre les risques statutaires (maladie, accident du travail ...) par le contrat groupe collectif souscrit par le Centre De Gestion du Tarn auprès de l'assureur CNP (avec l'intermédiaire de Willis Tower Watson WTW), auquel nous avons souscrit.

Le contrat groupe constitue un véritable outil de mutualisation grâce auquel la solidarité joue entre les collectivités les plus grandes et les collectivités les plus petites. Ce contrat groupe arrivera à échéance au 31 décembre 2024, date à laquelle le contrat cessera donc ses effets et notre collectivité ne sera plus assurée.

Ainsi, le CDG 81 a pris la décision de mettre en place un nouveau contrat groupe ouvert, à adhésion facultative afin de faire bénéficier les collectivités du meilleur rapport qualité/coût possible. Ce nouveau contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

La lettre d'intention de notre collectivité pour être associée à cette consultation a été faite le 28 février 2024 et transmise au CDG 81 le 29 février 2024.

- Divers travaux aux classes maternelles :

Monsieur le Maire expose aux Conseillers municipaux la situation des travaux à réaliser dans la salle de psychomotricité des classes maternelles, la classe de Petite et Moyenne Section Maternelle et la classe de la Grande Section Maternelle/CP.

Les travaux porteront sur le traitement des murs, placoplâtre (isolation), peintures, option parquet, plomberie (lave-mains et ventilation), et mise en place de stores extérieurs.

Des devis ont été sollicités auprès de divers artisans.

Il est donc prévu de solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR 2024), mais, compte tenu de la date limite de dépôt des dossiers sur la démarche « Préfecture du Tarn – demande de subvention 2024 au titre de la DETR » fixée au 4 mars, et l'attente de d'autres devis, la délibération officielle sera transmise ultérieurement.

Nous avons donc saisi la possibilité de déposer en ligne notre dossier de demande de DETR dans le délai imparti, en présentant, dans un premier temps, le projet de délibération provisoire. La délibération votée sera adressée par la suite.

- Consultation du PLUi N°4 :

La C2A a engagé une procédure d'évolution du PLUi à partir d'une modification N°4.

Une enquête publique est envisagée en avril 2024. Monsieur le Maire, dans la démarche participative de proximité engagée suite à la réunion publique qui s'est déroulée le 8 novembre 2023, a rencontré tous les administrés ayant souhaité porter à sa connaissance les modifications concernant leurs propriétés. Ainsi, 8 propositions ont été relayées auprès du service de planification et d'urbanisme de la C2A afin de permettre d'éventuels changements de destination. Les administrés seront invités à rédiger leurs demandes sur le registre mis à leur disposition dans le cadre de cette enquête publique.

- Le plus beau marché de France :

Monsieur le Maire informe que la Commune de Saint-Juéry a postulé pour la course à ce titre honorifique.

- Commémoration du mardi 19 mars 1962 :

Monsieur le Maire informe que la commémoration du 19 mars 1962 aura lieu le mardi 19 mars à 17 heures au Monument aux Morts.

Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ regrette que l'heure, 17 heures, ne soit pas bien adaptée notamment pour les gens qui travaillent.

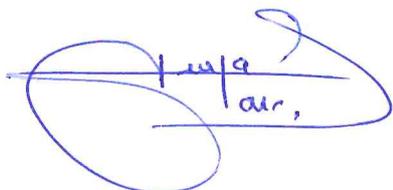
Monsieur le Maire précise qu'il est difficile d'organiser un planning qui satisfasse toutes les collectivités sur la même journée et surtout pour que les porte-drapeaux y soient présents.

Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ fait part aux Conseillers municipaux que les tarifs de transports pour les jeunes du Département ont fortement augmenté et que c'est dommage, d'autant plus que ça va à l'encontre de ce que Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie, prône pour favoriser l'utilisation des transports en commun.

Monsieur le Maire prend note de cette observation et fera remonter l'information à Monsieur Jean-Michel BOUAT, Vice-Président délégué à la mobilité, aux transports et au stationnement.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h30.

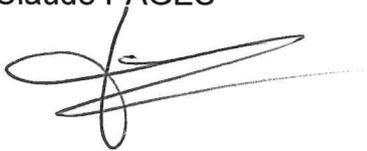
Le Maire,  
Marc VENZAL



La Secrétaire de séance,  
Valérie TEULET



Claude PAGÉS



Laurent SEGOND



Jean-Charles ROGGERO



Céline CARCENAC

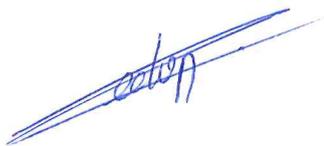
Amélie BLACQUIERES,  
par procuration à Jean-Charles ROGGERO



Martyn LAFON

Sophie FRÈRE,  
Par procuration à Dominique BARBUTO

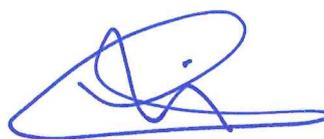
Isabelle REDON



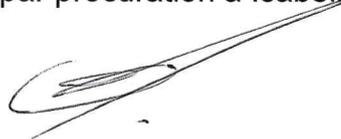
Josiane GINESTET,  
par procuration à Claude PAGÉS



Jean-Luc GILLET



Eléonore CARRIERE  
par procuration à Isabelle REDON



Anne MAZARS,

Dominique BARBUTO

Delphine DESHAIES-GALINIÉ

